



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-03-21 modifiant le Règlement numéro V90-604 - Plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. **Nouvelle affectation du sol**

L'annexe « A » du Règlement numéro V90-604 ayant pour objet l'adoption du plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Jean-Chrysostome est modifiée par la création, sur le plan des affectations du sol, d'une aire d'affectation du sol « résidentiel moyenne densité » à même une partie d'une aire d'affectation du sol « résidentiel faible densité » et d'une aire d'affectation du sol « résidentiel et commercial », le tout tel qu'illustré sur le plan joint en annexe « A » du présent règlement.

Adopté le 20 décembre 2004

(signé) Jean Garon

(signé) Danielle Bilodeau

Jean Garon, maire

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 15 FÉVRIER 2005